DEPARTEMENT VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT APT

DELIBERATION N°2015/010

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF 425 CHEMIN DU PERUSIER 84300 TAILLADES

SEANCE DU 27 MAI 2015

| SYNDICS TITULAIRES QUORUM | | 6 |
|------------------------------|---------|---|
| | | 4 |
| SYNDICS PI | RESENTS | 4 |
| VOTES | POUR | 4 |
| VOTES | CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | | 0 |

PRESENTS: Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire: PONCET Norbert

Excusés : HONORAT Guy - PELISSIER Laurence - DEVINE Marc --

PECOULT Jocelyn

Syndic suppléant : LIENS Charles - OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le vingt-sept mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet: VALIDATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

==========

LE SYNDICAT :

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2014 proposé par le Trésor Public de Cavaillon, statuant sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'association.

Constatant que le compte de gestion présente :

- un déficit d'exploitation de 30 188.04 euros.
- Un déficit d'investissement de 56 769.33 euros.

Il est rappelé le résultat excédentaire de l'exercice 2012 soit : 359 373.10 euros. Le résultat de clôture 2014 est donc de 272 415.73 euros, en accord avec le compte administratif 2014.

RECONNAIT:

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont exactement reportées. Que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des fonds alloués au budget et autorisations spéciales.

e Président

DECIDE de valider le compte de gestion 2014 comme présenté.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

A300 DES TAIL ADES 084-298401712-20150527-2015-010-DE

Mr DOMNIQUE Pierre Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2015

Publication : 01/06/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

